

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
DE GUYANE ET DE MARTINIQUE**

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

En complément de la liste d'aptitude du 30 septembre 2022, et au terme de la séance du 3 août 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la :

Spécialité OPHTALMOLOGIE
(Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ABACHI	Ibrahim
2	ADAMYAN	Tatevik
3	AINA	Gabin Simplicie
4	CHAKROUN	Hamza
5	ET TOUIL	Samy
6	FACOUNDE	Finelia
7	GARBA KANANA	Mounkaila
8	MERABTENE	Lydia
9	TCHALIM	Solim

Cette liste complémentaire est valable 18 mois

Fort-de-France, le 3 août 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Par délégation

La directrice Déléguée à l'Offre de Soins



Fatiha NEHAL